



roannais
AGGLOMERATION



RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



AVANT PROPOS

Roannais Agglomération a la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers depuis sa création le 1^{er} janvier 2013. La communauté d'agglomération a transféré sa compétence traitement au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR), par délibération.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente le bilan annuel de 2021 sur la qualité et le prix du service public de la collecte et de traitement des déchets ménagers.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport sera aussi diffusé auprès de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Ce rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2021 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2020.

SOMMAIRE

Présentation générale de la direction :

Territoire desservi	P. 3 à 4
Missions de la direction.....	P. 5
Organisation générale de la direction.....	P. 6 à 8
Service à l'utilisateur	P. 9 à 11
Communication et sensibilisation	P. 12 à 14

Les indicateurs techniques :

Collecte des ordures ménagères	P. 15 à 16
Les encombrants	P. 17
Les déchèteries.....	P. 18 à 21
La collecte sélective	P. 22 à 26

Les indicateurs financiers :

Présentation des coûts.....	P. 27 à 31
-----------------------------	------------

Synthèse :

Action 2021 et projets 2022	P. 33 à 36
-----------------------------------	------------

Annexes

Présentation générale de la direction

Depuis le 1er janvier 2013, la communauté d'agglomération "Grand Roanne Agglomération", les communautés de communes de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais, du Pays de La Pacaudière, de Perreux et la commune de Saint-Alban-les-Eaux ont fusionné pour devenir "Roannais Agglomération".

Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes soit 100 262 habitants (Source : INSEE, recensement de la population 2020, en vigueur le 1^{er} janvier 2021).

Territoire desservi

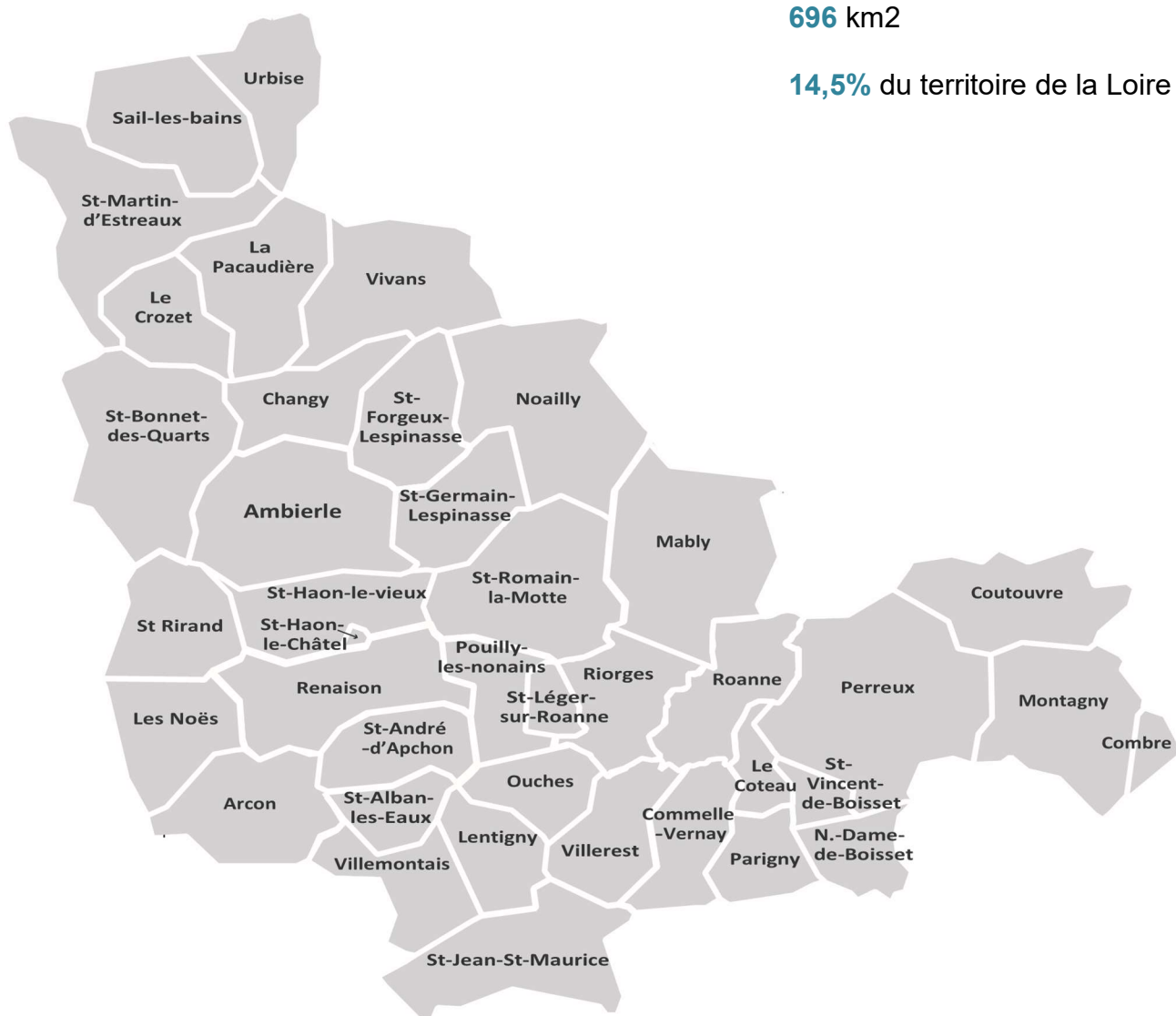
40 communes

100 262 habitants

144 habitants au Km2

696 km2

14,5% du territoire de la Loire



Tous les habitants du territoire communautaire bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Particularités pour certains habitants en zone administrative frontalière

Roannais Agglomération a signé des conventions avec des collectivités voisines compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin que ces dernières assurent la collecte des OMR et les accès en déchèteries sur certains secteurs éloignés des tournées effectuées.

Ces conventions sont passées avec :

- le SICTOM du Sud Allier pour les habitants du hameau des Biefs (commune de Saint Bonnet des Quarts) et les habitants du Hameau de la Verrerie (Communes de Saint Rirand et Les Noës) deux hameaux limitrophes au département de l'Allier.
- la COPLER, pour les habitants du hameau de « Joeuvres » de la commune de Saint Jean Saint Maurice sur Loire
- Charlieu Belmont Communauté pour un foyer de la commune de Noailly
- la COPLER, pour l'accès en déchèterie de Regny des habitants de Combre et Montagny et par réciprocité, l'accès en déchèterie de Varennes des habitants de Cordelle et Saint Cyr de Favières,

Missions de la direction déchets ménagers

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'Environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement et la loi de transition énergétique, les grandes activités du service sont :

1. Prévenir la production de déchets

Chaque habitant est incité à réduire la production de ses déchets pour répondre à deux objectifs, l'un étant environnemental, et l'autre économique, les deux étant étroitement liés.

2. Favoriser le tri sélectif

L'objectif est d'offrir aux habitants une logistique et des moyens adaptés pour leur permettre de déposer les matières triées rapidement et en toute sécurité.

Un effort particulier est porté sur la propreté des Points D'apport Volontaires (PAV), et sur les jours de leur collecte, afin qu'ils soient le plus disponibles possibles pour la population et accueillants.

3. Collecter les matières

La collecte ne s'improvise pas et doit répondre à des règles strictes de sécurité. Elle nécessite aussi une logistique d'achat et d'entretien de matériels, de gestion et de planification des ressources, de distribution de bacs, d'installation de conteneurs ou de PAV, d'enregistrement et de suivi des tonnages.

Toutes ces activités sont les maillons d'une chaîne qui ne supporte aucune rupture, et qui nécessitent pour chacune d'elle une attention particulière.

4. Les acheminer vers des points de captage prédéfinis

Il s'agit notamment du transport des déchets collectés sur les sites de Chassieu pour les emballages, de Mably (quai de transfert) puis de Cusset (centre d'enfouissement) pour les non-recyclables, de Fourneaux pour le papier, d'Andrézieux Bouthéon pour le verre ou de Saint-Priest La Roche pour les déchets verts.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR).

5. Optimiser les coûts du service en confortant la qualité

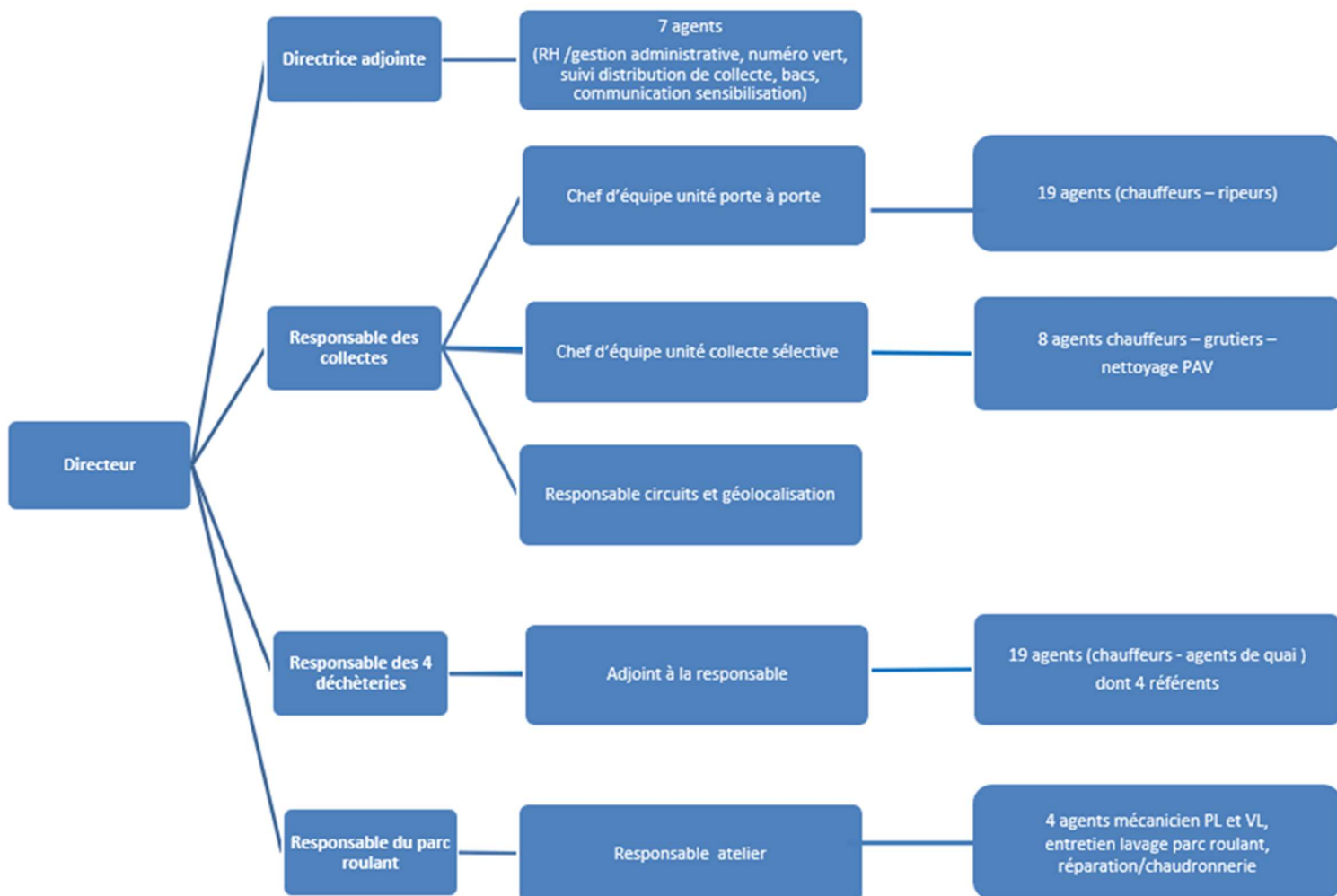
Une réflexion sur les modes de collecte et le financement du service est engagée depuis 2018.

Cette étude a permis de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service public de prévention et gestion des déchets sur son territoire ; tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Loi LTECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux, de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de tarification incitative.

Ainsi, fin 2020, Roannais Agglomération a acté la mise en place de la collecte sélective multimatériaux en porte à porte à l'échéance du 1^{er} janvier 2023.

Organisation générale de la direction

Organigramme Direction déchets ménagers 2021



La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

La collecte en porte à porte	L'apport volontaire
<p data-bbox="108 203 375 237">Ordures ménagères</p> 	<p data-bbox="810 203 1484 264">Collecte sélective du verre, du papier et des emballages :</p>  <p data-bbox="810 725 1484 840"><i>Les points d'apport volontaire sont composés, pour la plupart, d'un ensemble de trois conteneurs de 4 m3 pour les emballages, le verre et le papier. Certains sites comptent également des colonnes à ordures ménagères.</i></p>
	<p data-bbox="810 846 1034 880">Les déchèteries :</p>  <p data-bbox="810 1111 1484 1279"><i>Les quatre déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (rubrique n°2710). Elles sont situées sur les communes de Roanne (Déchèterie de Varennes), Riorges (Déchèterie de la Vilette), Pouilly les Nonains (Déchèterie de Mardeloup) et La Pacaudière (Déchèterie de La Gare).</i></p>

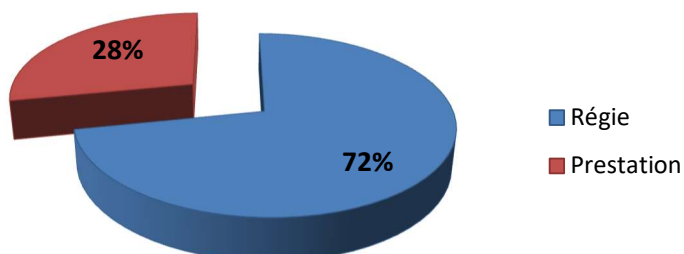
La collecte : un partage privé / public

Aujourd'hui 72% de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie, c'est-à-dire par nos équipes de collecte, contre 28 % par des prestataires privés.

Le territoire desservi par notre régie se situe sur les 6 communes historiques de l'ex-Grand Roanne (Commelle Vernay, Le coteau, Mably, Riorges, Roanne, Villerest) pour la collecte sélective et ce même territoire plus celui de l'ex communauté de communes de la Pacaudière pour les ordures ménagères (15 communes).

Le marché de prestations de collecte comporte 4 lots :

- Lot 1 Collecte des ordures ménagères, attribué à Eco Déchets
- Lot 2 Collecte des emballages, attribué à DUBUIS SAS
- Lot 3 Collecte des JMR (Papiers), attribué à DUBUIS SAS
- Lot 4 Collecte du verre, attribué à GUERIN/DUBUIS



Détail des marchés et prestataires en annexe.

Moyens matériels pour la Régie

Un centre technique, boulevard de Valmy à Roanne, comprenant :

- Un atelier pour les véhicules de collecte
- Locaux pour le personnel
- Une station de carburant
- Une aire de lavage



Quatre déchèteries :

- La Déchèterie de Varennes à Roanne
- La Déchèterie de la Villette à Riorges
- La Déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains
- La Déchèterie de « La Gare » à La Pacaudière

Le parc de véhicules est composé comme suit :

- 9 bennes à ordures ménagères
- 4 camions ampliroll pour le transport des bennes de déchèteries,
- 9 compacteurs (5 déchèterie et 4 collecte sélective)
- 4 camions ampliroll avec grue en poste fixe pour la collecte des emballages, du papier et du verre.
- 6 utilitaires (4 pour les équipes de nettoyage des PAV, 1 pour les livraisons de bacs et 1 pour la gestion des déchets toxiques en déchèterie)



Depuis 2020, la direction déchets ménagers assure également la gestion du parc VL de Roannais Agglomération (50 véhicules).

Une direction au service de l'utilisateur

- **Le Numéro Vert est la porte d'entrée du service. Il est au service des usagers en répondant à leurs questions ou réclamations.**

Le gestionnaire des réclamations répond aux appels, informe les usagers sur le fonctionnement du service, et notamment :

- les horaires et le fonctionnement des déchèteries
- les modalités de collecte (report, oubli...)
- les demandes de bacs en cas d'incidents et de nouvelles habitations, de déménagements (dotation calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de ramassage)
- les incivismes (dépôts sauvages autour des points tri ou des conteneurs enterrés...)
- les consignes de tri

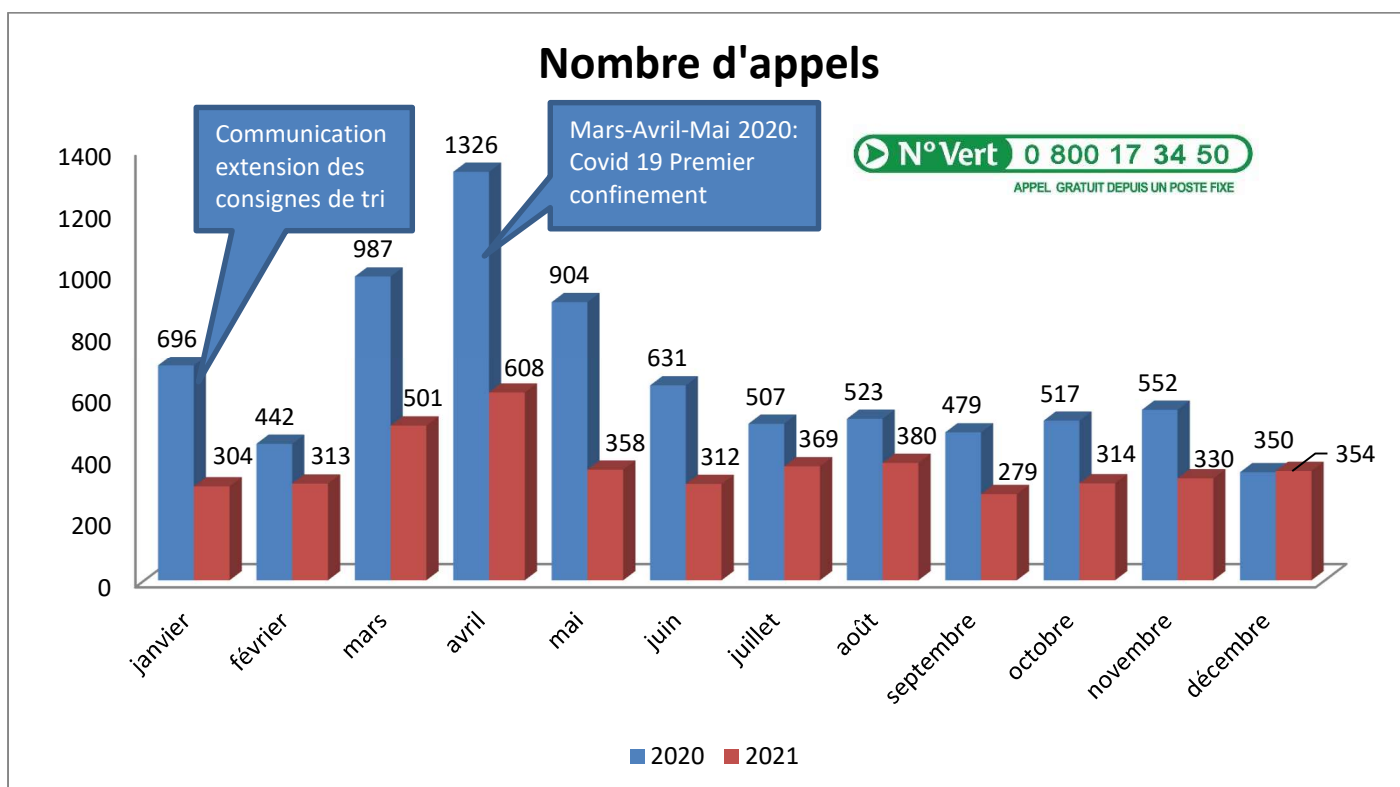
Il recueille les réclamations des habitants et déclenche leurs actions correctives. Il traite aussi les demandes des bailleurs, des mairies.

Depuis janvier 2013, le numéro vert est le point d'entrée des 40 communes.

Le numéro vert est disponible du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00 non stop.

CHIFFRES CLES :

En 2021, le numéro vert a reçu 4 422 appels, soit une diminution de 44,12% par rapport à l'année dernière. En 2020 le numéro vert a connu une augmentation de 56% soit 7 914 appels due à la crise sanitaire. En 2019 il y a eu 5 058 appels.



- **Le suivi de collecte :**

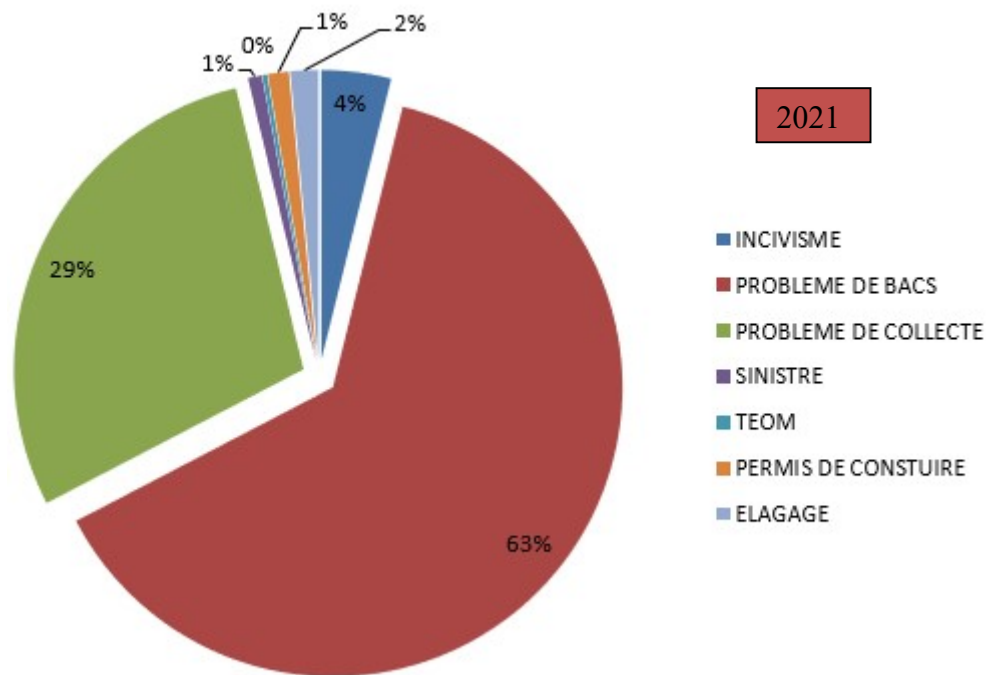
Les agents de suivi de collecte travaillent en collaboration avec le gestionnaire du numéro vert ainsi qu'avec les agents de la collecte ordures ménagères et de la collecte sélective. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés de nos prestataires de collecte.

Ils informent les usagers sur les services offerts et leurs obligations. Ils constatent les faits non conformes au règlement et établissent des courriers d'incivisme.

Ils suivent les dysfonctionnements de collecte et les sinistres. Ils gèrent les réclamations pour dépôts sauvages aux abords des points tri aériens, enterrés, et des bacs de regroupement.

Sur l'année 2021, ils sont intervenus 820 fois, soit environ 68 actions par mois un chiffre stable.

Nature des problématiques traitées par le suivi de collecte :



➤ Zoom sur les incivismes de l'année 2021



Les sinistres liés aux colonnes de tri brulées ou cassées ont coûté 14 651 € à Roannais Agglomération.

La collecte des dépôts sauvages



Nos équipes collectent aussi, sur 6 communes, tous les jours les déchets déposés illégalement par certains usagers.

**281,72 tonnes (*)
de déchets collectés autour
des points tri**

+27,73% par rapport à 2020

() pour les 6 communes en régie :
207 points tri*

Sur les 34 autres communes, cette collecte est assurée par les services des communes via une convention de mise à disposition de services (MADS).

Cette prestation comprend le nettoyage des déchets aux abords des PAV et leur transport en déchetteries, le vidage de corbeilles de propreté si elles existent sur site et la signalisation des problèmes à Roannais Agglomération, notamment les débordements, les dépôts de déchets en quantité, les détériorations des sites de point d'apport volontaire.

Communication et sensibilisation

En partenariat avec la direction transition énergétique et mobilité durable, nous incitons nos habitants à réduire leur production de déchets et les encourageons dans leur geste de tri par le biais d'animations et d'actions de communications diverses.

De la sensibilisation auprès du public :

- 13 visites de déchèteries réalisées pour sensibiliser sur plusieurs thèmes (consommons autrement, trie + 2^{ème} vie, extension des consignes de tri, objectifs 0 déchets) auprès de 320 élèves et adultes (Ellips)
- Animations sur les extensions des consignes de tri auprès de 340 élèves.

Village des Sciences



Actions Emblématiques nationales :

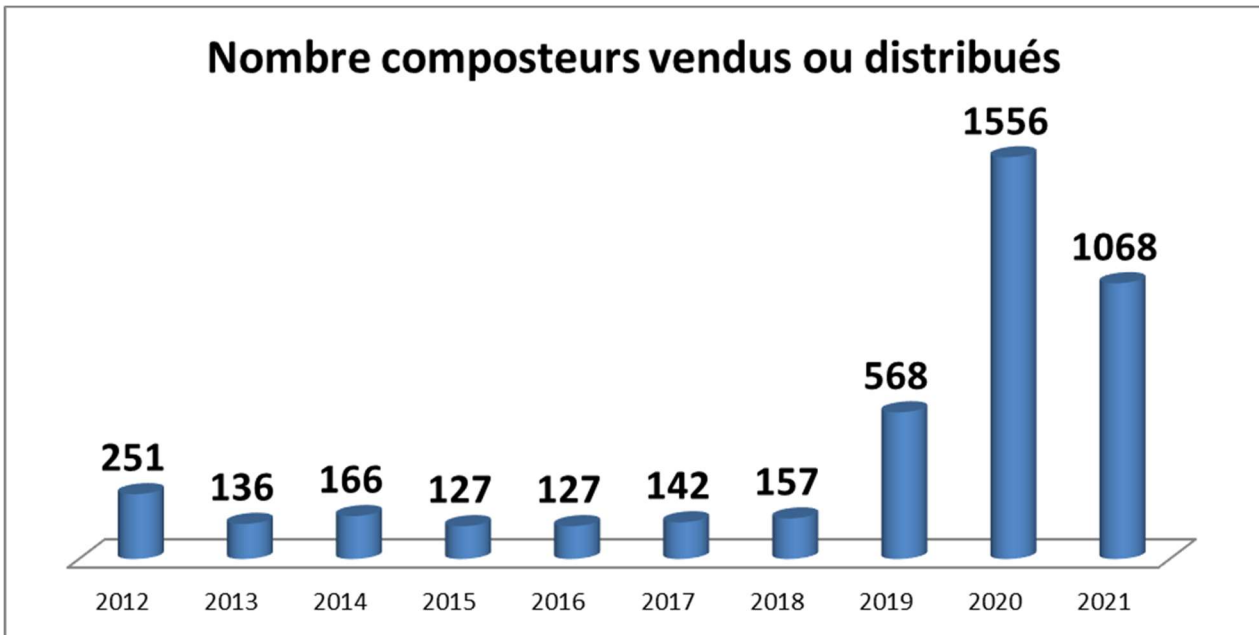
Sensibilisation au compostage domestique :

Le compostage domestique est un des moyens les plus évident pour réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public des déchets (la diminution peut aller jusqu'à 90 kg par habitant et par an) et permet à tous ceux qui logent en habitat individuel d'agir de façon simple pour l'environnement. Cette action a pour principe de mettre les usagers au cœur de la gestion des déchets.

Roannais Agglomération s'est inscrit dans cette démarche en lançant une campagne de sensibilisation et d'information sur le compostage individuel. De plus, lors du conseil communautaire du 23 juillet 2019, l'agglomération s'est engagée dans la mise en place d'une gestion publique du matériel de compostage de proximité prévoyant la cession à titre gratuit de ce matériel sur son territoire.

Les composteurs sont distribués gratuitement depuis le 1^{er} aout 2019

Un bio-seau et un petit guide de compostage sont également offerts pour aider l'utilisateur dans sa démarche.



Compostage collectif SQUARE MOZART - ROANNE



Distribution de compost en déchèterie

Roannais Agglomération mène une campagne de distribution de compost en déchèterie, dans le but :

- ✓ de sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et au recyclage
- ✓ d'encourager les utilisateurs des déchèteries

Cette distribution se déroule pendant la semaine "Tous au compost" sur les 4 déchèteries. Celle-ci est entièrement gratuite.

En septembre 2021 Roannais Agglomération à distribué 82 tonnes de compost en vrac.



Les indicateurs techniques

Collecte des ordures ménagères

Données techniques :

Les fréquences de la collecte :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du Centre-Ville ou particulièrement dense
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de types pavillonnaires et pour le rural dispersé

Le tonnage ordures ménagères :

Augmentation de 4,35 %
du tonnage Ordures
ménagères

Production de 240kg par
an par habitant

Année	Tonnages collectés	Ratio (kg/hab)	Evolution tonnage en %	Evolution (Kg/an/hab)
2019	24 244,89	241,28	-1,62%	-3,73
2020	23 568,11	235	-2,79%	-2,6
2021	24 121,19	240,58	+4,35%	+2,37

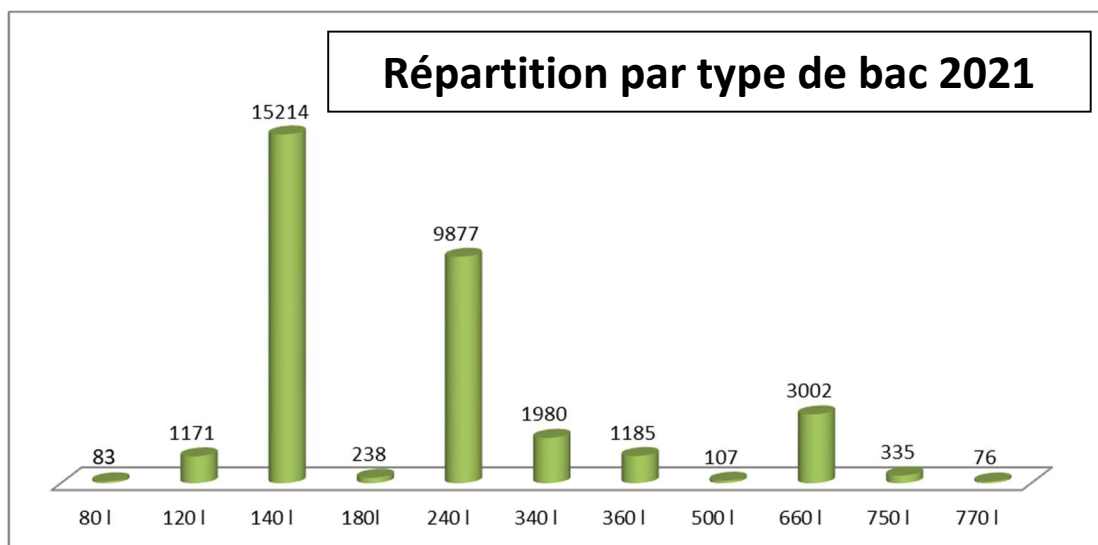
Les tonnages collectés sont acheminés sur le quai de transfert de Mably (42). Celui-ci se situe sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably (42), gérée par l'entreprise SUEZ CENTRE EST. Depuis le quai de transfert, les OMR sont ensuite transportées sur l'ISDND de Gaïa (Cusset – 03) afin d'y être enfouies dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

Contenants :

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Roannais Agglomération repose sur un parc de 33 268 conteneurs dont la composition au 31 décembre 2021 est la suivante :



Bacs petits
ou moyens
volumes
(<340litres)
représentent
80% du parc



Les méthodes de dimensionnement tiennent compte du type d'habitat collecté sur la base du ratio de production de **6l/jour/habitant**.

La dotation de chaque foyer se fait en fonction de sa composition, des fréquences de passage et des problèmes spécifiques (enfants en bas-âge, ...). Le tableau de dotation en annexe prend en compte ces éléments.

Type de gestion :

Depuis Juin 2015, les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées sur 34 communes en régie, par un agent du service déchets ménagers.

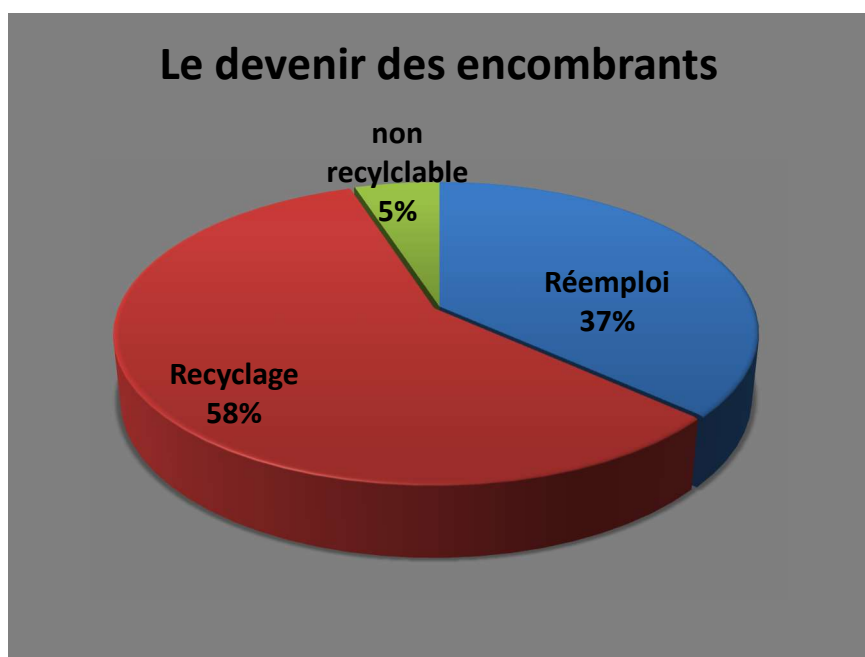
Pour les 6 communes historiques de Roannais Agglomération, il est fait appel au titulaire du marché de distribution et fourniture des bacs : SULO.

Les encombrants

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les 6 communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle.

En décembre 2016, avec la relance du marché, cette collecte des encombrants s'est étendue aux 40 communes de notre territoire avec le même principe de gratuité et de prise de rdv .

Données techniques :



1530.42 t
d'encombrants
collectés
+ 11% par rapport à 2020

15,2 % issus des déchèteries

63,76 % collectés en porte à porte

21.03 % déposés directement

Type de gestion :

Ce service, a été confié à une association d'insertion, C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais).

L'activité de C3R consiste à assurer la collecte, le tri et la valorisation des encombrants sur tout le territoire de Roannais Agglomération ; ceci afin d'éviter le recours à l'enfouissement des encombrants en favorisant leur réemploi ou leur recyclage, d'offrir un ramassage sur RDV gratuit chez le particulier, et enfin créer des emplois d'insertion.

Cette activité de collecte est réalisée par une entreprise d'insertion qui emploie une quinzaine de personnes.

La SCIC C3R, société coopérative d'intérêts collectifs a été créée par 4 structures d'insertion et une association en concertation avec Roannais Agglomération.

- Cause Commune, porteuse de l'atelier chantier d'insertion ACORA (ressourcerie)
- Valorise, atelier chantier d'insertion
- Ajire, entreprise d'insertion
- Envie Loire, entreprise d'insertion
- Emmaüs Roanne-Mably

Les déchèteries

4 déchèteries desservent le territoire communautaire :

- La déchèterie de la Vilette rue Simone Weil à Riorges
- La déchèterie de Varennes rue de Varennes à Roanne
- La déchèterie de la Gare à la Pacaudière
- La déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains



- **Déchèteries de la Vilette et de Varennes** : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (sans interruption)
- **Déchèterie de la Gare** : Du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
- **Déchèterie de Mardeloup** : Du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

En dehors de ces heures d'ouverture ainsi que les jours fériés, les déchèteries sont inaccessibles au public.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries publiques et sont invités à se rendre sur les sites des déchèteries privées (Vougy pour Secaf Chamfray ou Mably pour SUEZ) ou vers d'autres repreneurs.

L'accès aux déchèteries est en «libre accès» pour les particuliers de Roannais Agglomération.

Seuls les véhicules de classe 1, d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés ou les ensembles roulants d'une hauteur totale inférieure ou égale à 2 m constitué d'un véhicule avec un PTAC inférieur ou égale à 3.5 tonnes et d'une remorque d'un poids inférieur à 750kg.

Tous les véhicules ne correspondant pas à ceux cités ci-dessus, et les engins agricoles, ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries.

Les particuliers qui souhaiteraient accéder à une déchèterie avec un véhicule de classe 2 (d'une hauteur inférieure ou égale à 3 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes) doivent en faire la demande via un formulaire sur le site internet de Roannais Agglomération. Cette procédure déclarative devra donc être complétée (nature et volumes des déchets, identification du véhicule) et transmise au service déchets ménagers de Roannais Agglomération, au minimum une ½ journée avant le dépôt. En cas de non respect des éléments déclarés, les agents d'accueil pourront refuser l'accès du véhicule sur le site.

Les déchets acceptés :

- les déchets verts (diamètre inférieur à 10 cm),
- les encombrants ménagers (mobilier, literie, etc....),
- les ferrailles et métaux non ferreux,
- les gravats,
- terre végétale (sauf Mardeloup et La Gare)
- plâtre
- le bois,
- les cartons pliés,
- le verre,
- les papiers, journaux, magazines,
- les emballages : boîtes de conserves, cartonnettes, bouteilles plastique, briques alimentaires,
- les vêtements usagers,
- les déchets spéciaux des ménages (piles, solvants, peinture, acides, ...),
- Les batteries,
- Les huiles ménagères,
- les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- les néons et ampoules longue consommation

L'ensemble de ces règles (conditions d'accès, déchets acceptés, ...) sont portées au règlement d'accès en déchèterie approuvé par décision du Président et reçu en sous-préfecture le 19/06/2020.

Procédure déclarative et règlement des déchèteries à consulter sur www.aggloroanne.fr

Données techniques :

Fréquentation :

La fréquentation totale en 2021 est de 448 539 passages sur les 4 déchèteries, +18,16% par rapport à 2020.

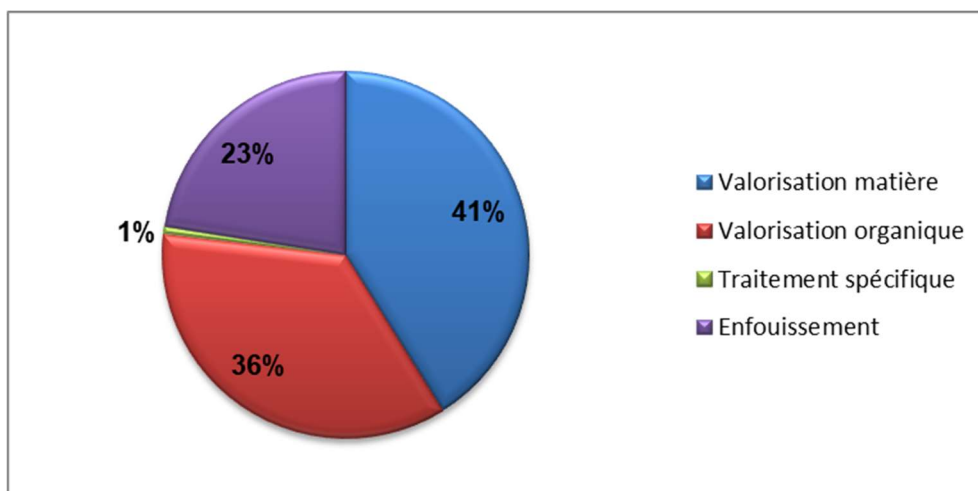
	MARDELOUP	VARENNES	VILLETTE	LA GARE	TOTAL
2019	71 292	112 754	226 335	13 854	424 235
2020	71 929	104 028	187 323	16 310	379 590
2021	81 099	116 454	229 019	21 967	448 539
	<i>12,75%</i>	<i>11,94%</i>	<i>22,19%</i>	<i>34,68%</i>	<i>18,16%</i>

Performances :

Les déchets apportés en **DECHETERIE** sont valorisés (hors les déchets non recyclables).

Toutefois pour permettre un comparatif entre collectivités, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport annuel départemental, les tonnages seront analysés hors inertes (gravats et terre).

	Tonnages	% du total
Valorisation matière	8 898,09	41%
Valorisation organique	7 738,12	36%
Traitement spécifique	140,66	1%
TOTAL VALORISES	16 776,87	77%
Enfouissement	4 875,63	23%
TOTAL GENERAL (hors inertes)	21 652,50	100%



Détail des tonnages :

Type de déchets collectés	Tonnages 2020	Tonnages 2021	kg/an/hab	% du flux	Evolution 2021/2020	DESTINATAIRE
Batteries auto	25,72	23,61	0,24	0%	- 8%	METALEUROP
Bois et souches	2 726,57	2 952,22	29,45	11%	+ 8%	SUEZ R.V Centre-Est
Cartons	843,62	986,16	9,84	4%	+ 17%	SECAF CHAMFRAY
Cartouches d'encre	1,44	1,01	0,01	0%	- 30%	COLLECTORS
DEEE	900,20	974,54	9,72	4%	+ 8%	Logisticien : ENVIE 2E
Extincteurs	3,82	4,85	0,05	0%	+ 27%	LOIRE INCENDIE SECURITE Rhône-Alpes
Ferraille	1 195,06	1 248,81	12,46	4%	+ 4%	DERICHEBOURG
Gravats	4 345,40	5 581,80	55,67	20%	+ 28%	SOGRAP
Gravats plâtrés	87,16	545,94	5,45	2%	+ 526%	RHONE ENVIRONNEMENT
Huiles de vidange	36,72	34,83	0,35	0%	- 5%	CHIMIREC BROSSETTE
Huiles végétales	4,89	6,68	0,07	0%	+ 37%	QUATRA
Plâtre	387,02	432,94	4,32	2%	+ 12%	SUEZ R.V Centre-Est
Terre végétale	523,25	533,55	5,32	2%	+ 2%	SOGRAP
Déchets verts	5 972,71	7738,12	77,18	28%	+ 30%	TERRALYS - St Priest la Roche
Déchets Ménagers Spéciaux	125,38	129,66	1,29	0%	+ 3%	SARPI
Piles	8,24	11	0,11	0%	+ 33%	COREPILE
Mobilier	1 263,38	1 686,50	16,82	6%	+ 33%	RDS
Encombrants	4 304,14	4 875,63	48,63	18%	+ 13%	Quai de transfert SUEZ MABLY
TOTAL COLLECTES	22 754,72	27 767,85	276,95	100%	+ 22%	
TOTAL (Hors inertes)	17 886,07	21 652,50	215,96		+ 21%	

La collecte sélective

Présentation des PAV :



Cette collecte en points d'apport volontaire (PAV) destinée aux ménages permet le recyclage :

- **des emballages ménagers** : les flacons et bouteilles plastiques, cartonnets (les gros cartons sont à porter en déchèteries), les briques alimentaires et les emballages métalliques,. Les emballages sont acheminés au centre de tri de Paprec à Chassieu pour être triés et conditionnés en une valorisation matière.
- **des journaux, magazines et revues** : Le papier est acheminé sur le site de l'entreprise DUBUIS à Fourneaux.
- **du verre** : Le verre est acheminé à Andrezieux Bouthéon chez G.Guerin SAS et est recyclé par l'usine St-Gobain Emballages située à St-Romain le Puy. Ce matériau est recyclable à l'infini (valorisation matière).

Organisation de la collecte sélective pour la régie :

La collecte des emballages est effectuée en régie à raison de 5 jours par semaine.

La collecte du papier est effectuée en régie à raison de 3 jours par semaine.

La collecte du verre est effectuée en régie à raison de 4 jours par semaine.

Organisation de la collecte sélective en prestation:

La collecte des emballages, du papier et du verre est effectuée de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.
(En annexe tableaux des prestataires)

Les tonnages collectés :

	2019 collectés (tonnes)	2020 collectés (tonnes)	2021 collectés (tonnes)
Emballages	1 357	1 710	1 956
	+ 2,7%	26,00%	12,58%
Papier	2 055	1 910	1 921
	- 7,2%	-7,00%	0,57%
Verre	3 024	3 346	3 347
	- 2%	10,70%	0,03%
TOTAL	6 435	6 966	7 224
	- 2,8%	8,25%	3,57%

Notre taux de refus pour 2021 est légèrement en hausse, puisqu'il s'élève à **28.72%** contre 26.84% l'année dernière. Ce taux reflète les erreurs de tri que nous retrouvons régulièrement.

Taux de refus

28.72 %
Des tonnages collectés ne sont pas recyclables



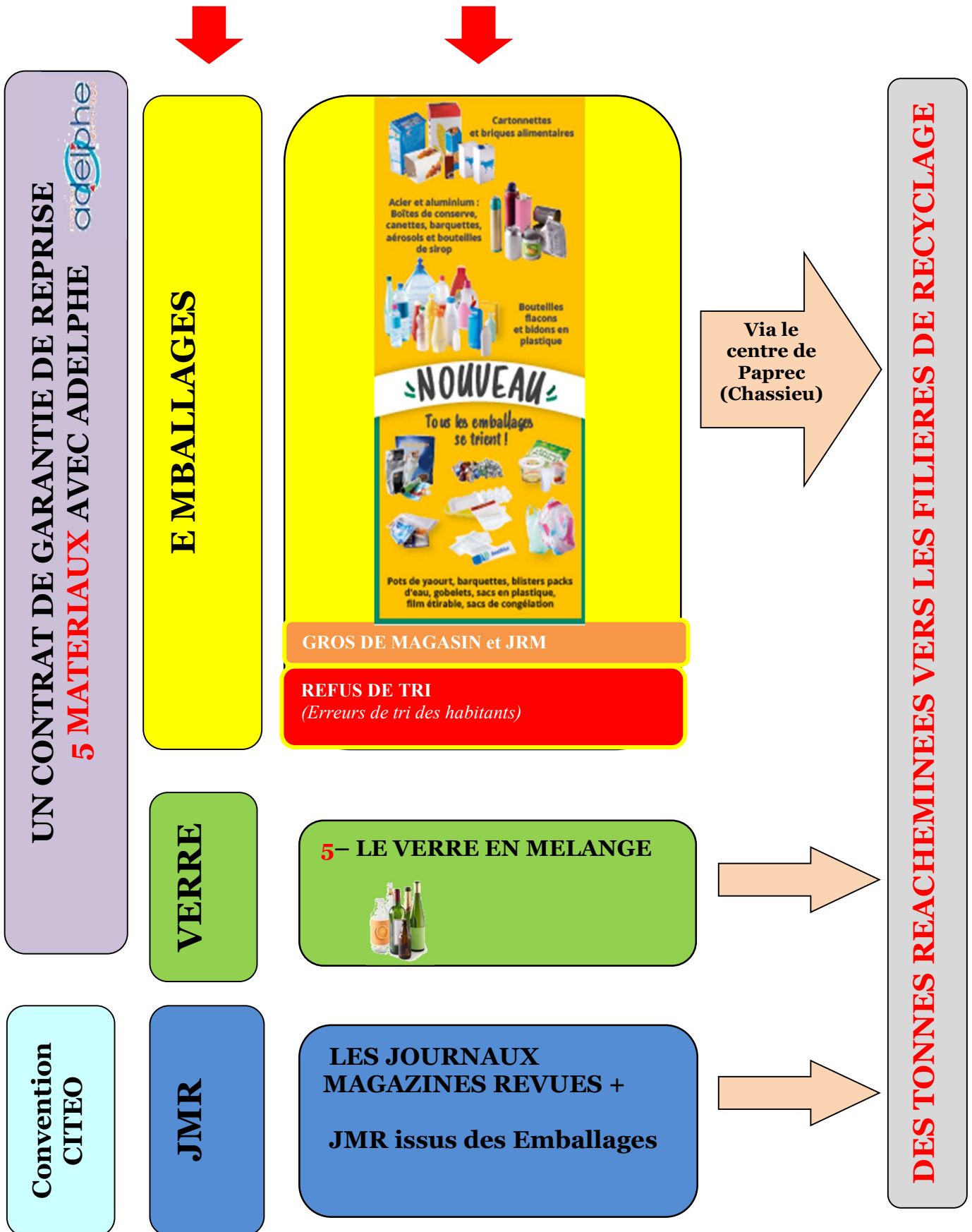
Exemples d'erreurs de tri dans la colonne emballage :
bouteille en verre, article décoration, ferrailles, pain...

Le schéma page suivante permet d'avoir une vision globale du circuit des matériaux de collecte sélective.

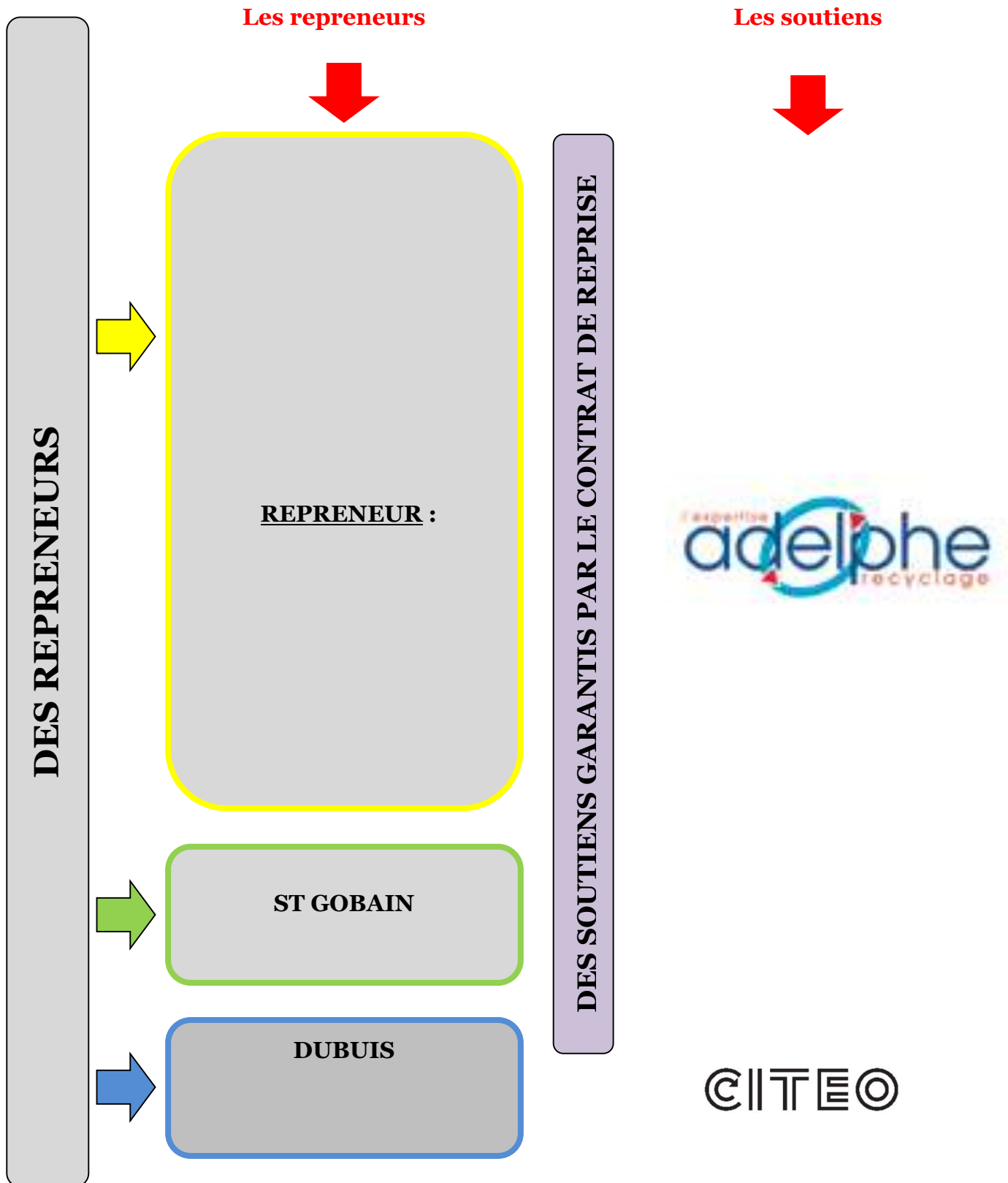
SCHEMA DE LA

DES TONNES COLLECTEES EN PAP

DES TONNES TRIEES EN CENTRE DE TRI



COLLECTE SELECTIVE 2021



Les collectes complémentaires :

Collecte du papier par Valorise (association d'insertion et de recyclage):

Roannais Agglomération a souhaité proposer une collecte des papiers aux écoles, mairies, bâtiments communautaires. Cette dernière a été mise en place depuis 2013 avec l'association Valorise.

2021

77.71 tonnes collectées, + 23.67% par rapport à 2020

La collecte des textiles :

Une convention avec Le Relais Bourgogne a été signée lors de la création de Roannais Agglomération en 2013.



Les vêtements et chaussures collectés servent à créer des emplois, à limiter le gaspillage et à protéger l'environnement.

61% des tonnages collectés sont réemployés en revente, 26% sont recyclés : transformés en nouveau matériaux (isolant thermique et acoustique, chiffons...) et 3% non recyclés.

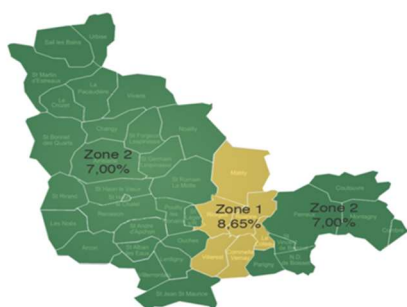
2021

251. 034 tonnes collectées
+ 41,47 % par rapport à 2020
car les relais avaient fermés lors du premier confinement

Les indicateurs financiers

Depuis le 1er janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire :

Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit:



7.00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013

8.65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.

Cependant, le conseil communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2020, a fixé le même taux pour les deux zones de perception de cette taxe : 9%. Cette harmonisation des taux s'appuie sur le niveau de service identique sur les 40 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le zonage a disparu pour ne former qu'un seul et même territoire.

Fiscalité et modalités de financement :

Montant perçu en 2021 : 12 447 539 €.

Rappel en 2020 : 11 239 417 €

Le résultat financier du service déchets ménagers

Le compte administratif 2021

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

FONCTIONNEMENT	2021 (en K€)
RECETTES	13 968
<i>Vente matériaux</i>	419
<i>Soutien Eco organismes</i> <i>(CITEO, ADELPHE, OCAD3E,...)</i>	1055
<i>Aides à l'emploi</i>	3
<i>Autres recettes</i> <i>(amort, remboursements sinistres)</i>	44
<i>Fiscalité (TEOM)</i>	12 447
DEPENSES	11 724
<i>Amortissements</i>	1 053
<i>Masse salariale</i>	2 905
<i>Traitement</i>	5 054
<i>Charges techniques</i> <i>(maintenance parc roulant, carburant,</i> <i>prestations collecte, fournitures diverses)</i>	2 583
<i>Dépenses exceptionnelles</i>	129
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	2 244

Principaux postes de charges:

- Traitement
- Masse salariale
- Charges techniques (entretien parc roulant, amortissements, charges courantes CTE...)

Principaux postes de produits:

- Contributions 2021 : 12 447 K€
- Recettes 2021 : 1 521 K€
 - Ventes matériaux*
 - Soutiens*
 - Aides*

Résultat en coûts complets 2021

Pour être au plus juste sur le résultat financier du service, nous devons prendre en compte les charges indirectes.

La méthode des coûts complets permet d'imputer des frais de structure* à une activité / une compétence d'une organisation.

**Définition : Les frais de structure (ou frais fixes) sont les dépenses d'une organisation qui ne dépendent pas de ses activités / de ses compétences (ex : Direction Générale, Location de bureaux administratifs, Service Communication, élus, etc...)*

Les frais de structure sont ensuite ventilés via des clés de répartition, comme le nombre d'écritures pour le service comptabilité, le nombre de bulletin de paie pour les RH ou encore le nombre d'incident pour la DTNSI).

Pour le service déchets ménagers, les frais de structure 2021 sont estimés à 1 000 K€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 244
Charges de structure (RH, Finances, DG, élus...)	-1 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN COÛTS COMPLETS	1 244

La matrice des coûts

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

Qu'est-ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Qu'est-ce que l'outil ComptaCoût® ?

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La méthode ComptaCoût® permet de :

- mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- de comparer les coûts d'une collectivité à une autre.

Les données comptables qui alimentent la matrice des coûts sont souvent retraitées pour respecter le principe d'annualité (dépenses et recettes réelles de l'année étudiée), pour ne pas prendre en compte la récupération de la TVA (et ainsi pouvoir se comparer avec d'autres collectivités qui n'appliquent pas cette règle comptable) ou encore pour neutraliser des dépenses ou recettes exceptionnelles qui ne reflètent pas le fonctionnement du service.

Pour 2020, voici les données utilisées pour le remplissage de la matrice des coûts, leur différence avec le compte administratif et les explications qui en découlent :

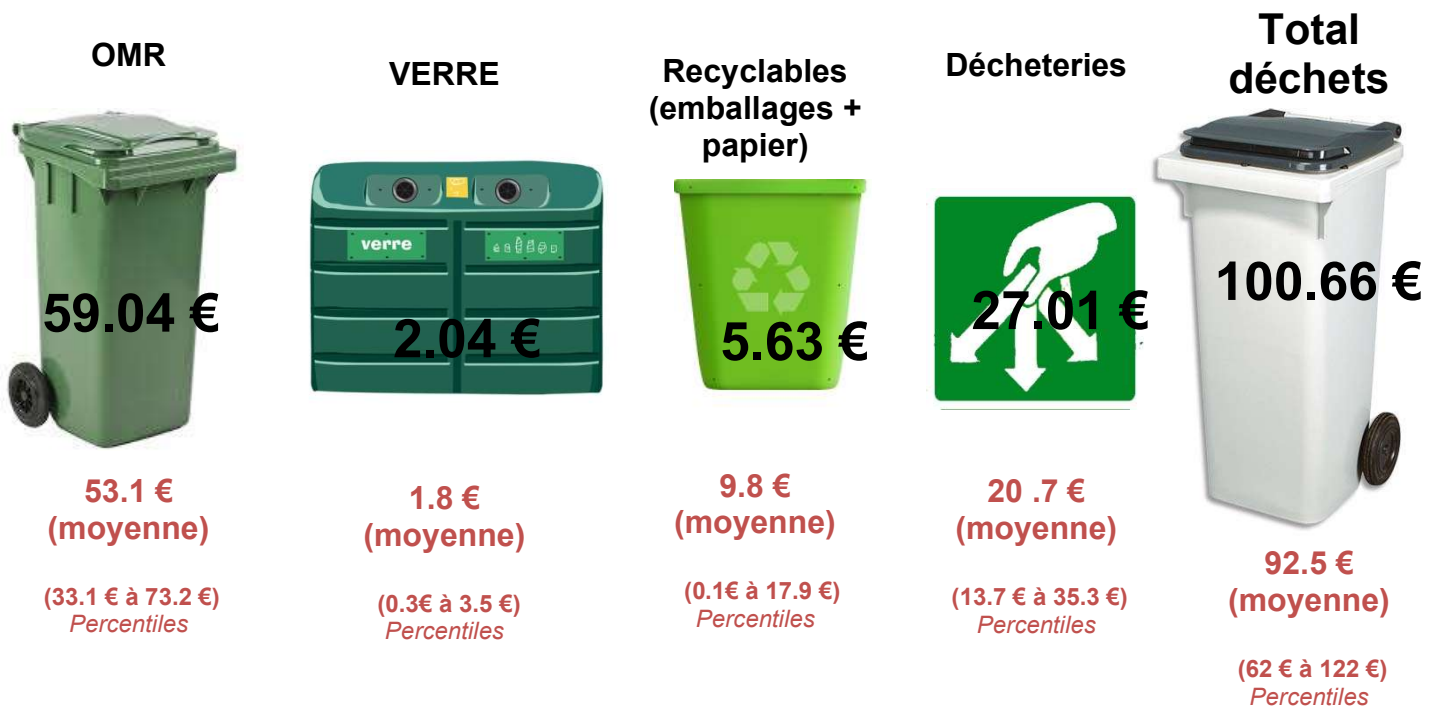
FONCTIONNEMENT	CA	Matrice des couts	Différence	Explications
RECETTES	13 968	13 985	+17	+183 K€ de recettes ventes de matériaux (Recettes réelles sur 2021) - 176 K€ soutiens recalculés au tonnage réel et sur l'année 2021 + 10 k€ Prise en compte soutien Eco TLC 2021

DEPENSES	11 724	11 826	+ 102	<ul style="list-style-type: none"> - 555 K€ de retraitement TVA - 75 K€ de retraitement de la Masse salariale -149K€ Dépenses réelles SEEDR sur 2021 + 1 000 K€ de charges de structure + 10K€ Rattachement convention valorise -129K€ dépenses exceptionnelles
-----------------	---------------	---------------	--------------	---

La matrice des coûts 2021 du service déchets ménagers est en annexe.

➤ **Se situer par rapport au référentiel national**

Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets



Percentiles : 80% des collectivités se situent dans cette fourchette de coûts.

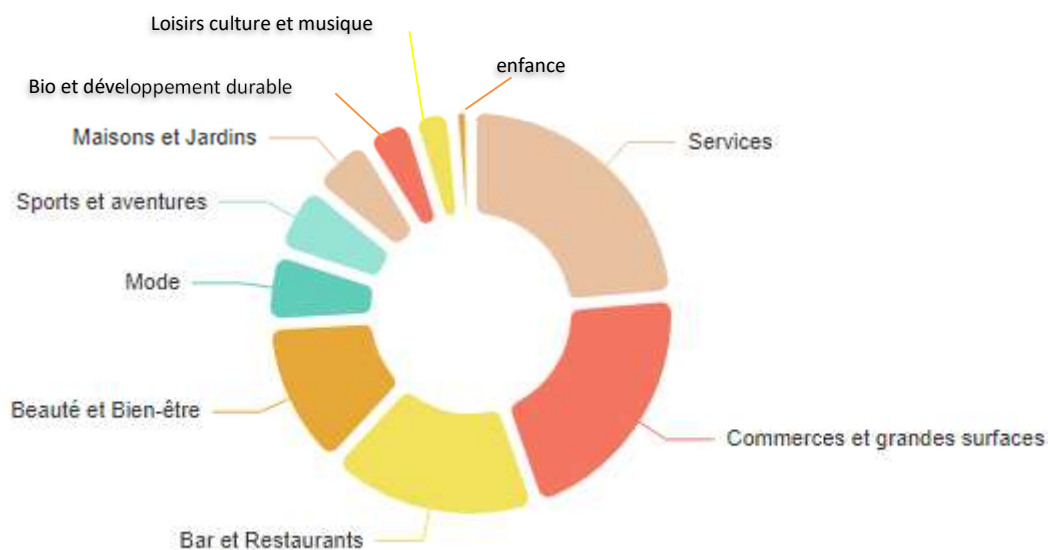
Actions 2021 et projets 2022



Pour inciter encore plus au tri, Roannais Agglomération a décidé d'équiper ses 300 colonnes de tri du verre avec un dispositif innovant, baptisé Cliiink. Désormais, trier ses bouteilles ou ses pots en verre rapporte aux habitants de tout le territoire des points convertibles en bons d'achat ou en dons à des associations. Ce dispositif est opérationnel depuis le mois de novembre 2021.

Au 19 mai 2022, date de rédaction du rapport, il y a 8 524 utilisateurs.

Offres disponibles sur Cliiink.com par catégories





Une opération sapin de Noël a eu lieu du 3 au 29 janvier 2022. L'usager qui a déposé son sapin de Noël naturel sans décorations, dans les déchèteries de la Villette à Riorges et Mardeloup à Pouilly-les-Nonains, a reçu 25 points Cliiink sur son compte ! Les agents ont scanné son QR code, présent au recto de la carte Cliiink ou dans l'application.



Sapins déposés par les usagers à la déchèterie de la Villette à Riorges.



2022 : année de préparation pour le projet de réorganisation des collectes!

Roannais Agglomération a décidé d'équiper au 1er janvier 2023 la majorité des foyers de deux bacs : l'un destiné aux emballages et au papier, l'autre aux ordures ménagères.

La plupart des maisons individuelles seront également dotées d'un composteur.

Pourquoi la réorganisation des systèmes de collecte est-elle nécessaire ?

- **Pour réduire l'enfouissement**

Roannais Agglomération a collecté et enfoui 25 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles issues de votre poubelle verte en 2021.

La réglementation impose de réduire de moitié les déchets enfouis à l'horizon 2025 (soit 12 500 tonnes)

- **Pour maîtriser les coûts**

La hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), imposée par l'état et perçue à la tonne enfouie, aura pour conséquence une augmentation des coûts des déchets enfouis.

- **Pour valoriser nos déchets**

L'analyse des ordures ménagères effectuée en 2021 révèle encore un nombre important de déchets recyclables dans nos poubelles (69%, soit l'équivalent de 170 kg/habitant/an).

Ces matières recyclables ne doivent plus se trouver dans les bacs à ordures ménagères.

- **Pour renforcer la proximité du service public**

La collecte des emballages et des papiers s'effectuera en porte à porte à partir du 1er janvier 2023, permettra aux habitants de disposer d'un service au plus près de chez eux, pour trier leurs déchets.

Un scénario technique validé



Calendrier des différentes étapes du scénario technique

Enquête de dotation et distribution des bacs auprès de la population

Janvier - décembre 2022 :

- Février - mars : envoi d'un courrier à tous les usagers de l'agglomération pour les informer du passage d'un enquêteur
- Mars - juin : réalisation de l'enquête, par le prestataire SULO, en porte à porte pour :
 - Identifier les besoins en bacs (OMR et CS) selon le nombre de personnes aux foyers
 - Vérifier la possibilité d'ajouter des nouveaux bacs dans les locaux poubelles
 - Identifier les pratiques et besoins biodéchets
 - Faire ressortir les problématiques terrain et définir une règle commune
- Septembre : Prise de contact avec les communes pour l'exploitation des éléments techniques et concertation pour le déploiement
- Septembre : envoi d'un courrier à tous les usagers de l'agglomération pour les informer de la distribution des nouveaux bacs
- Septembre - décembre : distribution des nouveaux bacs et récupération des anciens bacs et distribution des composteurs individuels (maisons avec jardin)

2023-2024 : déploiement de la stratégie biodéchets



Composteurs individuels
(distribués en décembre 2022)

En secteur pavillonnaire
Rural diffus + péri urbain + urbain

55 000 habitants

1 783 tonnes évitées



**Collecte en porte à porte
& points d'apport volontaire**
(collecte en 2024)

Centres bourg ruraux
Zone dense et habitats collectifs
en péri urbain + urbain

45 000 habitants

1 908 tonnes valorisées



**Compostage collectif sur volontariat
de la commune / appel à projet**

Dans le cadre d'un projet
porté par un collectif
(communes, centres sociaux)

1 tonne / site / an évitée



1er janvier 2023 : Démarrage des nouvelles collectes !

Étapes à suivre...

- 2023 : Projet de contrôle d'accès en déchèteries (badges)
- 2025-2026 : Mise en place d'une part incitative dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

ANNEXES

- ✚ Marchés et prestataires
- ✚ Tableau des actions de sensibilisation
- ✚ Liste des conteneurs enterrés et aériens
- ✚ Matrice des coûts
- ✚ Tableau récapitulatif des tonnages SEEDR

Annexe 1 : Liste des marchés et prestataires de collecte


Flux	Mode	Territoire	Prestataire
Collecte des ordures ménagères	Porte à porte	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Villemontais, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Noailly, Lentigny, Les Noës, Ambierle, Arcon, Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	ECO DECHETS
Collecte des emballages	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise,	SAS DUBUIS

		Vivans, Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	
Collecte des papiers journaux magazines	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	SAS DUBUIS
Collecte du verre en mélange	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, LentignyCombre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset, Saint Alban les Eaux, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	GUERIN LOGISTIQUE/SAS DUBUIS

Annexe 2 : Liste des actions de sensibilisation

Sensibilisations 2021					
Mois	Structure	Nombre de Personnes	Thème	Commune	
Janvier	LEGTA CHERVE STAV première Pro	27 élèves + 2profs	Consommons autrement	PERREUX	Visite déchèterie/C3R
Mars	Ecole primaire Les Sables	23CP/ 23CE1 + 4accomp.	trie + 2 ^{ème} vie	RIORGES	Visite déchèterie/C3R
Mars/Avril	ELLIPS	30 Adultes	ECT	ROANNE	4 Visites déchèterie/C3R
Mars	Ecole primaires Les Sables	21cp/CE1+ 27CM1/CM2	ECT	RIORGES	Visite déchèterie/C3R
Avril	Ecole primaire FONTQUENTIN	20 élèves CM1/CM2	Animation ECT	ROANNE	Extension des consignes de tri
Avril	Ecole primaire Le Pontet	27 élèves CP	ECT	RIORGES	Visites déchèterie/C3R
Mai	Ecole primaire	18 élèves CM1/CM2	Animation ECT	ST MARTIN D'ESTREAUX	Extension des consignes de tri
Mai	Ecole primaire Le Bourg	22CP+23CE1	ECT	RIORGES	Visite déchèterie/C3R
Juin	LEGTA CHERVE SAPAT Seconde Pro.	30 lycéens + 2profs	ECT	PERREUX	Visite déchèterie/ C3R
Juin	Ecole primaire Prévert	18+17 élèves de CM1	ECT	MABLY	Visite déchèterie/C3R
Juin	Ecole primaire	24 élèves CP	Animation ECT	MONTAGNY	Extension des consignes de tri
Juin	Ecole primaire Le Bourg	18 élèves CE2	ECT	MABLY	Visite déchèterie/C3R
Octobre	Village des Sciences	250 élèves + profs/accomp	Animation ECT	ROANNE	Extension des consignes de tri
Octobre	LEGTA CHERVE CAP SAPVER	16 élèves + 2 profs	Objectifs 0 déchets	PERREUX	Visite déchèterie/C3R
Total : 660 personnes de sensibilisés					

Annexe 3 : Tableau récapitulatif du nombre de colonnes en apport volontaire (aériennes et enterrées)

Type de bac	 EMB	JMR	OM	TEXTILE	VERRE	Total général
AMBIERLE	7	5		1	6	19
ARCON	2	1			2	5
CHANGY	3	2		1	2	8
COMBRE	3	2			4	9
COMMELLE-VERNAY	15	10	6	2	12	45
COUTOUVRE	6	3		2	4	15
LA PACAUDIERE	7	5		1	4	17
LE COTEAU	22	15	3	3	17	60
LE CROZET	2	2			2	6
LENTIGNY	5	3		2	4	14
LES NOES	2	1		1	2	6
MABLY	36	22	18	7	28	111
MONTAGNY	6	4		2	4	16
NOAILLY	3	2		2	2	9
NOTRE DAME DE BOISSET	3	1		1	2	7
OUCHES	5	2		1	3	11
PARIGNY	2	2			2	6
PERREUX	10	7	2	3	10	32
POUILLY LES NONAINS	14	6		1	8	29
RENAISON	20	9		3	12	44
RIORGES	40	17		5	23	85
ROANNE	110	75	44	22	82	333
SAIL LES BAINS	1	1		1	1	4
ST ALBAN LES EAUX	11	7			9	27
ST ANDRE D'APCHON	7	4		1	5	17
ST BONNET DES QUARTS	2	1			1	4
ST FORGEUX LESPINASSE	4	3		1	4	12
ST GERMAIN LESPINASSE	5	2		1	3	11
ST HAON LE CHATEL	4	3		1	3	11
ST HAON LE VIEUX	4	2		1	3	10
ST JEAN - ST MAURICE	4	2		1	3	10
ST LEGER SUR ROANNE	6	3		2	4	15
ST MARTIN D'ESTREAUX	4	3		1	3	11
ST RIRAND	1	1		1	1	4
ST ROMAIN LA MOTTE	6	4		1	5	16
ST VINCENT DE BOISSET	7	3		1	5	16
URBISE	1	1		1	1	4
VILLEMONTAIS	4	3			4	11
VILLEREST	23	16	9	4	18	70
VIVANS	1	1			1	3
Total général	418	256	82	78	309	1 143

Matrice standard de présentation des coûts 2021 du service déchets

		Année N		FLUX DE DECHETS							Total
		Ordures ménagères	Verre	JMR	Emb.	Déchets des déchetteries	Textiles	Déchets des collectivités - JMR (valorise)	Encombrants		
Fonctionnelles	Charges de structure indirectes	534 265,71	29 590,03	20 318,35	111 482,06	243 990,52		1 500,77	58 852,57	1 000 000,00	
	Charges de structure directes	336 753,14	18 046,95	12 392,15	67 992,86	256 857,66		915,32	35 894,16	728 852,24	
	Communication	0	0	0	0	1 616,00	675			2 291,00	
	TOTAL	871 018,85	47 636,99	32 710,50	179 474,92	502 464,18	675	2 416,08	94 746,73	1 731 143,24	
Charges	Prévention	68 514,63	22 521,05	22 521,05	22 521,05	12 141,38				148 219,15	
	Collecte										
	<i>Pré-collecte</i>	110 917,37	119 136,54	98 095,82	327 530,13					655 679,87	
	<i>Collecte</i>	2 031 314,45	134 708,97	84 493,71	402 505,52	1 037 484,38		15 150,00	561 321,53	4 266 978,55	
	Transfert/transport		22 340,27		70 624,13	294 163,10				387 127,50	
	Traitement										
	<i>Charges liées à l'intercommunalité</i>	121 005,48			11 490,50	42 555,47			1 246,56	176 298,01	
	<i>Tri/Conditionnement</i>		0		290 722,79					290 722,79	
	<i>Compostage</i>	157,7				177 365,61			426,21	177 949,52	
	<i>Autre valorisation énergétique</i>					187 064,94			21 991,50	209 056,44	
	<i>Inertes</i>					36 596,37				36 596,37	
	<i>autres charges</i>					0				0	
	<i>Stockage</i>	3 061 420,06	0			630 062,02			9 121,78	3 700 603,86	
	<i>Déchets toxiques</i>					45 613,27				45 613,27	
	Total traitement	3 182 583,24	0	0	302 213,29	1 119 257,68			32 786,05	4 636 840,26	
	Autres charges (conventions)	0	0	0	0	0				0	
	TOTAL	5 393 329,69	298 706,83	205 110,58	1 125 394,12	2 463 046,54	0	15 150,00	594 107,58	10 094 845,34	
	TOTAL CHARGES	6 264 348,54	346 343,81	237 821,08	1 304 869,04	2 965 510,72	675	17 566,08	688 854,31	11 825 988,58	
	Produits	Ventes de produits et d'énergie									
		<i>Matériaux</i>		78 261,70	87 617,95	217 859,55	213 535,86			3 016,98	600 292,05
<i>Compost</i>											
<i>Energie</i>											
Prestations à des tiers						0				0	
Autres produits		2 548,11	12 548,08	12 548,08	12 548,08	5 779,83				45 972,19	
TOTAL		2 548,11	90 809,79	100 166,04	230 407,64	219 315,69	0	0	3 016,98	646 264,24	
<i>tous soutiens sociétés agréées</i>		ADELPHÉ (Matériaux et commu)	0	23 429,98		552 101,22					575 531,20
		ADELPHÉ (Ambassadeurs)		9 038,25		51 234,24					60 272,49
		SOUTIENS					127 116,41			11 574,96	138 691,37
	ECO TLC						10 048,60			10 048,60	
	ECOFOLIO			94 600,94				3 803,24	5 145,68	103 549,86	
	TOTAL	0	32 468,23	94 600,94	603 335,46	127 116,41	10 048,60	3 803,24	16 720,64	888 093,52	
Aides	Reprises des subventions d'investissements	0	0	0	0	0				0	
	Subv de fonctionnement	0	0	0	0	0				0	
	Aides à l'emploi	2 844,89	17,27	14,23	48,28	174,51				3 099,18	
	TOTAL	2 844,89	17,27	14,23	48,28	174,51	0	0	0	3 099,18	
TOTAL PRODUITS	5 393,00	123 295,29	194 781,21	833 791,37	346 606,60	10 048,60	3 803,24	19 737,62	1 537 456,94		
Autres infos	Contribution des usagers										
	TEOM	7 588 081,69	269 960,65	0	600 406,28	3 141 612,55	0	15 713,46	831 764,37	12 447 539,00	
	REOM										
	Redevance spéciale et facturation usagers										
Contribution des collectivités									0		
Montant de la TVA acquittée	387 166,78	13 400,10	6 340,73	54 796,16	132 719,04	0	0	59 395,21	653 818,01		
										13 984 995,94	
Coûts											
Coût complet	6 264 348,54	346 343,81	237 821,08	1 304 869,04	2 965 510,72	675	17 566,08	688 854,31	11 825 988,58		
Coût technique	6 261 800,43	255 534,02	137 655,04	1 074 461,40	2 746 195,03	675	17 566,08	685 837,33	11 179 724,34		
Coût partagé	6 261 800,43	223 065,79	43 054,11	471 125,94	2 619 078,62	-9 373,60	13 762,84	669 116,68	10 291 630,82		
Coût aidé HT	6 258 955,54	223 048,53	43 039,87	471 077,66	2 618 904,12	-9 373,60	13 762,84	669 116,68	10 288 531,64		
Montant de la TVA acquittée	387 166,78	13 400,10	6 340,73	54 796,16	132 719,04	0	0	59 395,21	653 818,01		
Coût aidé TTC	6 646 122,31	236 448,63	49 380,60	525 873,83	2 751 623,16	-9 373,60	13 762,84	728 511,89	10 942 349,65		
Coût imputé	7 588 081,69	269 960,65	0	600 406,28	3 141 612,55	0	15 713,46	831 764,37	12 447 539,00		
Nbre de tonnes	24 677	3 347	1 921	1 957	17 886	251	77	1 530	51 646		
Coût complet/tonne	253,85 €	103,48 €	123,80 €	666,77 €	165,80 €	2,69 €	228,13 €	450,23 €	228,98 €		
Coût complet/hab.	62,34 €	3,45 €	2,37 €	12,99 €	29,51 €	0,01 €	0,17 €	6,86 €	117,69 €		
Coût technique/tonne	253,75 €	76,35 €	71,66 €	549,03 €	153,54 €	2,69 €	228,13 €	448,26 €	216,47 €		
Coût technique/hab.	62,32 €	2,54 €	1,37 €	10,69 €	27,33 €	0,01 €	0,17 €	6,83 €	111,26 €		
Coût partagé/tonne	253,75 €	66,65 €	22,41 €	240,74 €	146,43 €	-37,35 €	178,74 €	437,33 €	199,27 €		
Coût partagé/hab.	62,32 €	2,22 €	0,43 €	4,69 €	26,06 €	-0,09 €	0,14 €	6,66 €	102,42 €		
Coût aidé HT/tonne	253,64 €	66,64 €	22,40 €	240,71 €	146,42 €	-37,35 €	178,74 €	437,33 €	199,21 €		
Coût aidé HT/hab.	62,29 €	2,22 €	0,43 €	4,69 €	26,06 €	-0,09 €	0,14 €	6,66 €	102,39 €		
Coût aidé TTC/tonne	269,32 €	70,64 €	25,71 €	268,71 €	153,84 €	-37,35 €	178,74 €	476,15 €	211,87 €		
Coût aidé TTC/hab.	66,14 €	2,35 €	0,49 €	5,23 €	27,38 €	-0,09 €	0,14 €	7,25 €	108,89 €		
Montant des contributions/tonne	307,50 €	80,66 €	0,00 €	306,80 €	175,65 €	0,00 €	204,07 €	543,64 €	241,02 €		
Montant des contributions/hab.	75,51 €	2,69 €	0,00 €	5,98 €	31,26 €	0,00 €	0,16 €	8,28 €	123,87 €		

Tonnages 2021	Roannais agglomération				Charlieu Belmont Communauté			Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR		
Population municipale au 1er janvier 2022 (sans double compte)	100 262				23 453			13 966		5 885	5 197	148 763		
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière		Charlieu	Belmont		Matard	Regny	St germain	St just		
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					24 121,19			2 401,50			1 692,82	1 012,40	721,63	29 949,54
Ratio OMR / Hab (Kg)					240,58			102,40			121,21	172,03	138,86	201,32
Encombrants déchèteries (t)	1 087,97	2 461,84	955,70	370,12	4 875,63	917,73	222,04	1 139,77	292,58	137,92	430,50	434,40	324,86	7 205,16
Ratio enc. / Hab (Kg)					48,63			48,60			30,82	73,81	62,51	48,43
Total ISDND (t)					28 996,82			3 541,27			2 123,32	1 446,80	1 046,49	37 154,70
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					289,21			150,99			152,03	245,85	201,36	249,76
Ratio DMR (avec refus de tr)					294,76			161,29			164,95	252,12	208,28	256,82
Litière chat					1,66			-			-	-	-	1,66
Total DMR (avec refus de tri)					29 553,15			3 782,65			2 303,65	1 483,71	1 082,42	38 205,58
Pourcentage / Total					48,83 %			22,33 %			31,45 %	44,55 %	40,28 %	42,24 %
Emballages collectés					1 956,83			849,03			634,30	129,84	126,38	3 696,38
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					55,39			24,03			17,95	3,68	3,58	104,63
dont Gros de Magasin (GM)					11,59			5,03			3,76	0,77	0,75	21,90
dont Emballages Triés refus de tri					1 243,46			539,52			403,07	82,50	80,30	2 348,85
Total emballages triés sur l'année sans les refus					556,33			241,38			180,33	36,91	35,93	1 050,88
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					1 310,44			568,58			424,78	86,95	84,63	2 475,38
Perf. collecté (Kg / Hab)					19,52			36,20			45,42	22,06	24,32	24,85
Perf. trié (Kg / Hab)					12,40			23,00			28,86	14,02	15,45	15,79
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					13,07			24,24			30,42	14,77	16,28	16,64
JMR (PAV JMR)					1 921,30			509,70			265,40	104,38	104,26	2 905,04
Papiers bureaux (collecte séparée)					77,23			11,16			1,71	-	-	90,10
Performance (Kg / Hab)					19,93			22,21			19,13	17,74	20,06	20,13
Verre					3 347,14			1 040,26			544,34	276,20	231,85	5 439,79
Performance (Kg / Hab)					33,38			44,36			38,98	46,93	44,61	36,57
Total Trié collecte sélective					6 656,11			2 129,70			1 236,23	467,53	420,74	10 910,31
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					66,39			90,81			88,52	79,44	80,96	73,34
Total Collecté collecte sélective					7 302,50			2 410,15			1 445,75	510,42	462,49	12 131,31
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					72,83			102,76			103,52	86,73	88,99	81,55
Pourcentage / Total					12,30 %			15,19 %			21,42 %	15,72 %	17,80 %	13,79 %
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	St just	
Cartons et collecte pro	250,96	479,78	198,00	57,42	986,16	417,36	25,32	442,68	155,66	27,58	183,24	85,08	69,80	1 766,96
Ferrailles	253,74	639,51	256,96	98,60	1 248,81	300,20	72,42	372,62	130,22	63,02	193,24	129,81	118,60	2 063,08
Déchets verts		5 771,50	1 966,62		7 738,12	3 162,32		3 162,32	857,95		857,95	324,15	216,22	12 298,76
Bois A (chauffage)					-	181,50	44,46	225,96			-	50,50		276,46
souches		52,66			52,66	164,00		164,00	6,06		6,06			222,72
Bois B (mélange)	529,42	1 566,22	593,94	209,98	2 899,56	438,72	87,50	526,22	324,08	107,24	431,32	180,98	196,46	4 234,54
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	447,36	757,48	348,20	133,46	1 686,50	542,14	99,22	641,36	221,36	106,80	328,16	135,90	169,62	2 961,54
Textile					251,03	83,34	17,49	100,82			81,72	27,40	33,09	494,07
Plastique					-	4,18	0,80	4,98	34,83	10,79	45,62	1,32	-	51,92
Ressourceries					651,79	44,82	9,61	54,44	17,28	5,76	23,04		-	729,27
DMS (hors Eco-DDS) - radio et camping gaz	10,09	22,08	10,43	3,74	46,34	14,20	3,22	17,42	9,28	3,20	12,48	6,74	8,35	91,33
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	19,06	42,99	16,12	5,15	83,32	27,72	6,71	34,42	12,80	5,77	18,57	6,01	7,55	149,88
Huile Ménagère	1,66	3,56	1,09	0,37	6,68	2,62	0,34	2,96	0,81	0,21	1,02	0,76	0,38	11,80
Huile de vidange	7,20	15,66	9,27	2,70	34,83	9,99	3,24	13,23	6,57	2,70	9,27	2,52	3,60	63,45
Batterie	8,56	10,78	2,67	1,60	23,61	8,18	2,37	10,55	3,43	-	3,43	0,87	2,50	40,96
Piles	2,760	4,080	2,800	1,363	11,00	3,750	0,793	4,54	1,147	0,670	1,82	1,551	2,442	21,36
Extincteurs	1,65	1,77	1,15	0,28	4,85	1,26	0,42	1,69	0,45	0,26	0,72	0,84	0,47	8,57
Portes et fenêtres sans bois					-	59,00		59,00	38,86		38,86		-	97,86
Cartouche d'encre	0,366	0,321	0,234	0,086	1,01	0,178	-	0,18	0,148	0,078	0,23	0,096	0,06	1,57
Lampes et néons	0,997	1,630	0,553	0,164	3,34	0,843	0,209	1,05	0,498		0,50	0,185	0,303	5,38
DEEE	210,117	442,235	166,400	59,60	878,35	220,55	43,94	264,49	98,50	49,25	147,75	81,23	79,68	1 451,50
Pneus					-	25,21		25,21	15,69		15,69	9,14	4,51	54,56
Plâtre	88,70	198,32	98,58	47,34	432,94	135,14	20,16	155,30	72,10	39,00	111,10	24,20	30,04	753,58
Gravats plâtrés		545,94			545,94	342,62		342,62	146,84		146,84			1 035,40
déchets inertes (gravats et terre)	963,75	3 487,25	853,70	277,10	5 581,80	3 216,63	105,30	3 321,93	401,55	150,95	552,50	226,85	151,40	9 834,48
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	260,80	541,55	209,63	74,68	1 086,66	286,67	60,90	347,57	132,83	61,93	194,75	100,04	104,96	1 833,98
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	1 832,64	10 556,52	3 673,02	621,85	17 335,82	6 106,50	420,74	6 527,24	2 154,57	422,33	2 576,90	1 041,88	910,59	28 392,43
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					172,91			278,31			184,51	177,04	175,21	190,86
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					221,53			326,91			215,34	250,86	237,72	239,29

Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)	277,21	468,55	254,90	289,40	266,86	305,40
Pourcentage / Total	38,60%	62,09%	46,35%	39,07%	40,87%	43,45%

Tonnages 2021	Roannais agglomération	Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR	
Population municipale au 1er janvier 2022 (sans double compte)	100 262	23 453			13 966	5 885	5 197	148 763	
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes	23 248,02			8 449,26		3 729,29	1 442,75	1 265,28	38 134,59
DMA sans inerte et sans dangereux	52 709,45			12 192,84		6 003,75	2 920,48	2 341,88	76 301,55
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)	231,87			360,26		267,03	245,16	243,46	256,34
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes	44,11			69,30		62,12	49,40	54,03	49,98
OMA (OMR+CS collecté)	31 423,69			4 811,65		3 138,57	1 522,82	1 184,12	42 080,85
Ratio OMA par Hab (Kg)	313,42			205,16		224,73	258,76	227,85	282,87
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)	28 996,82			3 541,27		2 123,32	1 446,80	1 046,49	38 205,58
Ratio DMR par Hab (kg)	289,21			150,99		152,03	245,85	201,36	256,82
DMA avec inerte	59 377,91			15 862,33		6 751,00	3 247,37	2 598,24	87 970,02
Ratio total par Hab (Kg)	592,23			676,35		483,39	551,81	499,95	591,34
DMA sans inerte	53 796,11			12 540,40		6 198,50	3 020,52	2 446,84	78 135,54
Ratio total par Hab (Kg)	536,56			534,70		443,83	513,26	470,82	525,24